

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2013

DCM N° 13-03-02

Objet : Point d'avancement du projet urbain de Metz-Nord et projet de pôle multimodal au niveau de la halte-ferroviaire : reconquête de l'ancienne gare et mise en place d'un PIMMS (Point Information Médiation Multi Services).

Rapporteur : M. LIOGER, Adjoint au Maire

Le projet urbain de Metz-Nord est désormais entré dans une phase opérationnelle avec la mise en œuvre concrète de plusieurs actions :

- réhabilitation énergétique du gymnase Patrotte,
- rénovation du Château, transformé en maison des services – mairie de quartier,
- le bâtiment situé au n°3 de la rue Gargan a été réhabilité par Metz Habitat Territoire,
- les travaux de suppression du passage à niveau route de Woippy sont en cours,
- le projet innovant d'équipement social et culturel rue Théodore de Gargan est lancé avec le choix du projet d'architecture.

L'objectif de désenclavement du quartier se traduit également par la réorganisation complète de l'échangeur autoroutier de Metz-Nord, en lien avec l'arrivée de Mettis. La place Jean Jaurès a été traitée comme une véritable entrée de ville apportant de la qualité aux riverains du quartier du Chemin de la Moselle.

Depuis novembre 2012, une nouvelle phase est désormais en cours à travers la mise en œuvre d'un giratoire au sud de la route de Woippy ainsi que la création d'une nouvelle voie d'accès à la contre-allée de l'autoroute. La création de ces deux infrastructures va permettre de procéder à la dépose du pont-courbe au courant du printemps, avec pour conséquence une transformation forte en matière de paysage et une amélioration importante de la place du piéton et du vélo.

En effet, ces actions combinées vont permettre de supprimer le passage souterrain insécurisé et inesthétique au profit d'une connexion aérienne et qualitative le long du trajet de Mettis, facilitant l'accès au centre-ville.

Les orientations stratégiques du projet urbain ont placé la problématique de la mobilité comme enjeu majeur pour Metz-Nord. La présence de la halte-ferroviaire combinée avec la prochaine arrivée de Mettis et le prolongement de la rue du Nord vont permettre de créer le deuxième pôle multimodal de la ville.

Suite aux premiers éléments de diagnostic élaborés par la SNCF, l'ancien bâtiment de la gare a révélé un potentiel intéressant dans le cadre d'une reconquête de cet équipement ferroviaire. La réhabilitation de la gare permettrait en outre l'installation d'un PIMMS (Point Information Médiation Multi Services) dont la création est à l'étude par l'Union des PIMMS, la SNCF et les TAMM. Il s'agit de relais d'information et de médiation proposant des services de proximité à la disposition des habitants. Parmi ces services, on peut citer pour exemple : information sur les opérateurs de services publics (horaires des bus, qualité de l'eau...) ; accompagnement des personnes dans leurs démarches quotidiennes ; vente des produits des entreprises partenaires (timbres, titres de transport...).

Des échanges sont également en cours avec les services de la Région dans le cadre de l'appel à projets « pour un aménagement durable et intermodal des gares et haltes ferroviaires TER Métrolor ».

Dans la perspective de déposer un dossier dans le cadre de ce programme de la Région, une étude technique est envisagée en collaboration avec la SNCF, afin de déterminer le coût et la faisabilité d'une modernisation de la halte et d'une réouverture des espaces inoccupés du bâtiment voyageur avec la mise en œuvre d'un PIMMS. La SNCF propose une convention à la Ville de Metz pour assurer la maîtrise d'ouvrage de cette étude. Son financement sera intégré à la demande de subvention à la Région, mais sera, dans un premier temps, intégralement pris en charge par la ville à hauteur de 13 156 € TTC.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le projet de convention entre la Société National de Chemin de Fer et la Ville de Metz

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à finaliser et signer la convention annexée, ainsi que ses avenants éventuels,
- **D'APPROUVER** la participation de la Ville de Metz à hauteur de 13 156 € TTC dans le cadre de l'étude pour la réhabilitation de la halte-ferroviaire de Metz-Nord,
- **D'AUTORISER** le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte relatif à ce projet.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Pour le Maire
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Aménagement Opérationnel

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 8.3

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 42

Absents : 13

Dont excusés : 9

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE